

Document à caractère publicitaire



SwissLife

*L'expertise, le conseil et la stratégie
sont au cœur de votre profession
Faites les meilleurs choix
avec un partenaire de votre côté*

Avocat

YourLife # VotreIndépendanceFinancière

Assurance & Gestion de patrimoine



Pour vous, avocat

Vous protéger au quotidien

Vous vous préoccupez de vos clients, mais qu'en est-il de votre santé ?

Notre complémentaire santé vous permet de bénéficier d'une couverture santé (hospitalisation, médecine courante, pharmacie, dentaire, optique, aides auditives), de renforts sur les postes de santé non remboursés, et d'un forfait prévention, selon vos attentes et votre budget.

Maintenir vos revenus en cas d'aléas

Une maladie, un accident, un décès... Quelles seraient les conséquences financières sur votre activité d'avocat et votre niveau de vie ?

Pour parer au mieux aux risques d'imprévus, compléter les prestations de votre régime obligatoire (CNBF) et complémentaire (LPA ou AON selon votre barreau) et préserver vos proches, notre solution SwissLife Prévoyance Indépendants s'adapte à vos besoins personnels et professionnels.

Assurer votre niveau de vie à la retraite

Aujourd'hui, se constituer une épargne est devenu indispensable pour s'assurer un niveau de vie suffisant à l'heure de la retraite. Swiss Life vous permet de préparer dès maintenant un complément de retraite dans des conditions particulièrement avantageuses pour vous.

Choisissez d'alimenter votre contrat SwissLife PER Individuel⁽¹⁾ par des versements adaptés à vos besoins et à votre activité.



Moins de 40 % de vos revenus⁽³⁾ :

dans le cas d'un arrêt de travail pour maladie, LPA (La prévoyance des avocats, tous barreaux hors Paris) prévoit une indemnisation du 16^e jusqu'au 90^e jour.

AON (barreau de Paris) prévoit une indemnisation du 31^e jusqu'au 90^e jour. La CNBF (Caisse nationale des barreaux français) prévoit une indemnisation à partir du 91^e jour.

3 années de revenu :

c'est généralement le capital préconisé en cas de décès. Les prestations de la CNBF, AON et LPA ne permettent pas de l'atteindre.

De l'ordre d'un tiers du dernier revenu⁽³⁾ :

ce serait le montant de votre pension de retraite obligatoire, dans un cas très favorable.

Santé, prévoyance, retraite : des cotisations fiscalement avantageuses

Chaque année, les cotisations et versements que vous effectuerez sur vos contrats santé, prévoyance et retraite pourront venir en déduction de vos revenus imposables⁽²⁾. Votre conseiller Swiss Life dispose des outils nécessaires pour évaluer votre situation et inscrire vos contrats dans une démarche globale.



(1) SwissLife PER Individuel est un plan d'épargne retraite individuel prenant la forme d'un contrat de retraite supplémentaire, à adhésion individuelle et facultative, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. Contrat de type multisupport, libellé en euros et / ou en unités de compte, souscrit auprès de SwissLife Assurance Retraite, présentant un risque de perte en capital.

(2) Dans les conditions et limites de l'article 154 bis du Code général des impôts (CGI) dit « loi Madelin ». Les versements sur votre contrat retraite vous permettent de bénéficier de l'article 163 quater viciés du CGI.

(3) Pour un avocat âgé de 47 ans, inscrit au barreau de Lille exerçant à titre libéral au sein d'un cabinet, dont le revenu annuel moyen est de 81 000 euros.



Pour votre cabinet

Répondre à vos obligations

Optimiser votre politique sociale

Protéger votre activité

Protéger vos salariés : une obligation et un engagement

En tant qu'employeur, vous avez des obligations légales en matière de protection sociale pour vos salariés. Cela inclut la mise en place d'une couverture santé collective conforme au panier de soins minimum, mais aussi d'un contrat de prévoyance couvrant les risques d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès.

Au-delà du cadre réglementaire, offrir une protection sociale adaptée est un levier fort d'attractivité et de fidélisation au sein de vos équipes. Swiss Life vous accompagne dans la mise en place de solutions collectives sur mesure, en phase avec les spécificités de votre activité et de votre convention collective nationale.

Fidéliser et motiver vos salariés

Vous souhaitez associer vos salariés au résultat de l'entreprise avec un dispositif d'épargne collectif pour mieux les fidéliser ? Swiss Life vous propose un plan d'épargne salariale, SwissLife PEI⁽⁴⁾, et un dispositif de retraite, SwissLife PER Collectif⁽⁵⁾, accessibles à tous les salariés, et également, sous conditions, à vous dirigeant et à votre conjoint collaborateur.

Ils offrent à chacun la possibilité de constituer une épargne individualisée, alimentée par votre entreprise et éventuellement par des versements volontaires. Deux dispositifs d'épargne complémentaires existent : l'un pour épargner à moyen terme et financer des projets personnels au bout de cinq ans ; l'autre pour se constituer un complément de retraite.

Profitez aussi, à titre personnel, du cadre fiscal et social privilégié⁽⁶⁾ offert par les dispositifs d'épargne collectifs (abondement déductible du résultat imposable, exonération de charges sociales).

Et si l'épargne retraite obligatoire devenait un atout pour fidéliser vos talents ? Vos salariés relèvent de la CCN des salariés des cabinets d'avocats (IDCC 3253). Un nouvel accord⁽⁷⁾ prévoit la mise en place d'un plan d'épargne retraite obligatoire pour l'ensemble de vos salariés non avocats. Pour vous accompagner dans cette évolution et faciliter votre conformité, Swiss Life vous propose son produit SwissLife PER Entreprise⁽⁸⁾, une solution dédiée aux entreprises pour répondre à ces nouvelles obligations.

Anticiper les indemnités de fin de carrière de vos salariés

En tant qu'employeur, vous êtes tenu de verser à vos salariés des indemnités de fin de carrière / de licenciement. SwissLife IFC/IL⁽⁹⁾, contrat d'assurance vie multisupport, vous permet de constituer un fonds destiné à financer ces indemnités de départ, et transformer les contraintes légales et / ou conventionnelles en réel avantage financier et fiscal.

Protéger votre indépendance

Vous êtes associé ? En cas de décès de l'un des associés, SwissLife Garantie Associés +⁽¹⁰⁾ propose des garanties adaptées, afin d'assurer la continuité de l'activité en permettant aux associés survivants de racheter les parts du défunt à ses héritiers.

Vous souhaitez protéger vos biens professionnels ? Votre conseiller Swiss Life vous accompagne pour mettre en place des solutions d'assurances.

Vous cédez votre cabinet ? Swiss Life est à vos côtés pour vous accompagner dans ces démarches.

(4) SwissLife PEI est un plan d'épargne interentreprises mis en place en application des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail, et au sein duquel Natixis Interépargne assure une fonction de teneur de compte-conservateur de parts.

(5) SwissLife PER Collectif est un plan d'épargne retraite interentreprises collectif prenant la forme d'un contrat de retraite professionnelle supplémentaire, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. Contrat de type multisupport libellé en euros et / ou en unités de compte, souscrit auprès de SwissLife Assurance Retraite, présentant un risque de perte en capital.

(6) Dans les conditions et limites prévues par les articles L. 242-1, R. 242-1-1 et suivants et D. 242-1 du Code de la Sécurité sociale.

(7) Un accord en cours d'extension, dont l'avis d'extension a été publié au Journal officiel le 19 août 2025, impose à toutes les entreprises entrant dans son champ d'application de mettre en place, courant 2026, un plan d'épargne retraite obligatoire pour l'ensemble des salariés, à l'exception des avocats salariés.

(8) SwissLife PER Entreprise est un plan d'épargne retraite obligatoire interentreprises prenant la forme d'un contrat de retraite professionnelle supplémentaire, à adhésion obligatoire, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle. Il s'agit d'un contrat de type multisupport, les droits individuels des adhérents pouvant être libellés en euros et / ou en unités de compte. Contrat souscrit auprès de SwissLife Assurance Retraite, présentant un risque de perte en capital.

(9) SwissLife IFC/IL (indemnités de fin de carrière / indemnités de licenciement) est un contrat collectif d'assurance sur la vie, de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros. Le contrat est régi par le Code des assurances (branches 20 et 22) et assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine.

(10) SwissLife Garantie Associés + est un contrat d'assurance de groupe à adhésion individuelle assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine.



Pour votre vie privée *Assurer votre patrimoine*

Protéger vos biens personnels

Vous souhaitez préserver votre quotidien en protégeant vos biens ?

Le contrat SwissLife Habitation protège votre logement, que vous soyez locataire, propriétaire ou copropriétaire de votre résidence principale ou secondaire, grâce à des garanties essentielles pour une protection complète. Le contrat prévoit des garanties haut de gamme avec des options modulables selon vos besoins, pour une couverture optimale de vos biens.

Nous assurons également vos véhicules personnels avec le contrat Swiss Auto.

Assurer vos projets immobiliers

Vous investissez dans l'immobilier, souhaitez sécuriser vos investissements et vous protéger des impayés de loyers ?

Vous pouvez assurer vos prêts immobiliers personnels et professionnels avec le contrat SwissLife Excellence Emprunteur⁽¹¹⁾.

Les contrats SwissLife Bailleur Privé et Swiss Immeuble vous proposent une approche globale des besoins de l'investisseur locatif, avec une couverture multirisque.

Valoriser vos placements, constituer un capital pour demain

Vous souhaitez valoriser votre patrimoine, préparer votre succession, optimiser votre future retraite dans les meilleures conditions ?

Les contrats d'assurance vie SwissLife Stratégic Premium⁽¹²⁾ et de capitalisation SwissLife Capi Stratégic Premium⁽¹³⁾ vous proposent d'accéder à une très grande variété de supports d'investissement et à différents niveaux d'expertise de gestion financière, avec l'accompagnement des experts de Swiss Life.

Vous souhaitez optimiser davantage la fiscalité sur la transmission de votre patrimoine ?

Le contrat SwissLife Stratégic Vie Génération⁽¹⁴⁾ est un complément à l'assurance vie, vous permettant de bénéficier d'un dispositif fiscal encore plus avantageux lors de votre succession.

**Votre conseiller Swiss Life est à vos côtés
pour établir un état des lieux de votre situation
patrimoniale.**

(11) SwissLife Excellence Emprunteur est un contrat de groupe à adhésion individuelle, régi par le contrat d'assurance de groupe n° 1060-1 souscrit par l'Association générale interprofessionnelle de solidarité (AGIS), pour ses adhérents auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine agissant en son nom propre et pour le compte de SwissLife Prévoyance et Santé, l'assureur.

Il assure le remboursement d'un prêt immobilier ou professionnel en cas notamment de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de l'emprunteur ou de l'un des emprunteurs.

(12) SwissLife Stratégic Premium est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros, assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine, présentant un risque de perte en capital. Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.swisslife.fr/home/assurance-vie-vos-informations-cles/Documents-d-informations-cles-concernant-l-assurance-vie-chez-Swiss-Life.html>.

(13) SwissLife Capi Stratégic Premium est un contrat individuel de capitalisation de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros, assuré par SwissLife Assurance et Patrimoine, présentant un risque de perte en capital. Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.swisslife.fr/home/assurance-vie-vos-informations-cles/Documents-d-informations-cles-concernant-l-assurance-vie-chez-Swiss-Life.html>.

(14) SwissLife Stratégic Vie Génération est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupport, libellé en unités de compte. **L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital.** Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://www.swisslife.fr/home/assurance-vie-vos-informations-cles/Documents-d-informations-cles-concernant-l-assurance-vie-chez-Swiss-Life.html>.

L'accompagnement Swiss Life

Santé, prévoyance, retraite, épargne, dommages

Spécialiste reconnu, vous êtes un acteur essentiel de la défense des droits et des intérêts de vos clients. Grâce à vos analyses juridiques et à vos interprétations expertes, vous jouez un rôle déterminant dans l'élaboration de stratégies personnalisées et adaptées à chaque domaine d'intervention.

Infos clés



Plus de
76 000
avocats



97 %
exercent en libéral⁽¹⁵⁾



3 salariés
en moyenne
par cabinet

(15) Y compris lorsque l'activité est exercée à titre individuel, en collaboration ou en association.

Sources : CNB (Conseil national des barreaux) / Ministère de la Justice – DACS (Direction des affaires civiles et du sceau) / Ministère du travail – DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques).

Vos besoins sont aussi spécifiques que votre activité d'avocat

Du jour au lendemain, si vous deviez faire face à une véritable difficulté (arrêt de travail, invalidité, décès) ou un sinistre, c'est toute votre activité et votre niveau de vie qui pourraient se retrouver brutalement impactés. Concernant votre protection sociale, votre régime obligatoire, la CNBF (Caisse nationale des barreaux français) prévoit le versement de prestations en cas d'accident de la vie (LPA ou AON interviennent en complément selon le barreau) et lors de votre départ à la retraite.

Peu protecteur, il ne serait pas suffisant pour maintenir votre niveau de vie en cas de coup dur.

Toutes les solutions Swiss Life pour vous protéger sur le plan professionnel et personnel

Fort de son expertise et partenaire de votre profession, Swiss Life vous propose une offre complète pour vous accompagner dans votre vie professionnelle et privée, et vous permettre de construire votre indépendance financière pour vivre selon vos propres choix. À chaque étape, votre conseiller Swiss Life vous accompagne avec simplicité et précision.

**Nous ne sommes pas seulement à vos côtés,
nous sommes de votre côté.**





SwissLife

*Nous permettons à chacun de construire
son indépendance financière
pour vivre selon ses propres choix.*

SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social : 1, rue Bellini

92800 Puteaux

SA au capital social

de 150 000 000 €

*Entreprise régie par le Code
des assurances*

322 215 021 RCS Nanterre

www.swisslife.fr

SwissLife Assurance et Patrimoine

Siège social : 1, rue Bellini

92800 Puteaux

SA au capital social

de 169 036 086,38 €

*Entreprise régie par le Code
des assurances*

341 785 632 RCS Nanterre

www.swisslife.fr

SwissLife Assurance de Biens

Siège social : 1, rue Bellini

92800 Puteaux

SA au capital social

de 80 000 000 €

*Entreprise régie par le Code
des assurances*

391 277 878 RCS Nanterre

www.swisslife.fr

SwissLife Assurance Retraite

Siège social : 1, rue Bellini

92800 Puteaux

SA au capital social

de 114 877 635,60 €

*Fonds de retraite professionnelle
supplémentaire régi par le code
des assurances*

892 188 046 RCS Nanterre

www.swisslife.fr